

Règlement du circuit départemental de compétition « 45 tours 2020 »

Toutes les questions ayant trait à l'organisation d'une étape du *45 Tours* doivent se référer aux Dispositions Générales et Dispositions Spécifiques de CSO du règlement FFE, et au cahier des charges du circuit concerné. En acceptant ce règlement les participants s'engagent à respecter les différentes prescriptions décrites ci-après.

I. GENERALITES

Simple, facile à comprendre, le circuit *45 tours* permet au CDE du Loiret de mettre en avant et de dynamiser les concours départementaux club et poney. Les épreuves du *45 tours* se déroulent sur des concours répondant au cahier des charges technique défini par le CDE 45.

Le *45 tours* se dispute en individuel et par équipe de clubs. Il permet aux poney-clubs et centres équestres du 45 de former leurs cavaliers et de les préparer au mieux pour la finale nationale.

A. Le 45 tours se court sur **5 concours départementaux répartis harmonieusement sur la saison de compétition**, à savoir entre le 1^{er} septembre et la clôture des engagements de l'Open poney.

B. Les épreuves du *45 tours* se déroulent sur des concours répondant au cahier des charges technique défini par le CDE du Loiret et dont les principaux critères sont : qualité du terrain, des infrastructures et de l'organisation en lien avec le cahier des charges.

C. Les épreuves support du *45 tours* sont :

- Club 2, 1 et Elite
- Poney 2, 1, Elite et As Poney 2

A chaque étape, des points sont attribués à l'ensemble des couples classés (1/4) et dans la limite des huit premiers de ces épreuves.

D. Un club est une structure adhérente à la FFE et domiciliée dans le Loiret dont les cinq meilleurs cavaliers (licenciés dans le Loiret) au maximum à chaque étape prennent potentiellement des points pour le compte de leurs clubs. Ils cumulent à chaque étape des points pour le compte de leur club selon le tableau des points établi.

E. Les logos publicitaires des clubs sur le cheval et sur le cavalier sont libres en taille.

F. Les cavaliers courent pour un seul club du Loiret par saison. De plus, les cavaliers doivent être licenciés dans le département.

G. Chaque cavalier concourt à titre individuel et pour l'équipe du club auquel il est rattaché.

H. En cas de disqualification d'un cavalier ou d'un cheval, les points gagnés par l'équipe ne sont pas réattribués.

I. Pour prétendre figurer au classement général le club et/ou le cavalier individuel doit avoir participé à au moins 3 étapes.

J. A chaque étape, seuls les **5 meilleurs classements** d'un club comptent pour le classement général par équipe.

K. Pour établir le classement final, les 3 meilleurs résultats étapes seront pris en compte.

L. Les épreuves labellisées *45 tours* sont coefficient 2 pour la qualification à l'Open de France.

M. Le présent cahier des charges sera mis à disposition sur le site du CDE et accessible à l'ensemble des organisateurs de compétition du Loiret. L'acte de candidature sera à faire par mail auprès du CDE 45 avant le 8 septembre 2019. Le choix des étapes sera effectué par la commission saut d'obstacles du CDE 45.

II. RECOMPENSES

Les récompenses listées ci-dessous sont commandées par le CDE 45 et transmises directement à l'organisateur :

- Plaques et flots pour les épreuves Pony 2, 1, Elite, As Pony 2 et Club 2,1, Elite pour les 3 premiers classés.
- Une coupe au vainqueur et un cadeau aux couleurs des partenaires et/ou CDE 45 pour les trois premiers cavaliers de chacune de ces 7 épreuves.
- Un bon d'achat pour les trois premiers de chacune de ces 7 épreuves à chaque étape.

Les récompenses sont attribuées seulement aux cavaliers licenciés dans le Loiret.

Une récompense sera attribuée pour le classement final individuel et par équipe à l'issue de ces 5 étapes.

III. PROTOCOLE DE REMISE DES PRIX

Les remises des prix doivent valoriser les concurrents et se tenir après chaque épreuve support du circuit en un lieu prévu à cet effet et annoncé au public. Elles s'effectuent à cheval et en tenue.

Toute absence non motivée, tenue ou attitude incorrecte lors de la remise des prix peut entraîner la disqualification de l'épreuve par le jury et, par là même, la non-distribution des prix correspondants. Le coach du lauréat est appelé en piste à chaque remise des prix aux cotés de l'organisateur de son représentant ou du partenaire.

IV. REPARTITION DES POINTS

L'ensemble des points obtenus lors de l'étape finale sont doublés.

Seuls les classés (1/4) prennent des points selon le barème ci-dessous :

Classement	Points
8 ^{ème}	1 point
7 ^{ème}	2 points
6 ^{ème}	3 points
5 ^{ème}	4 points
4 ^{ème}	5 points
3 ^{ème}	6 points
2 ^{ème}	8 points
1 ^{er}	10 points

De plus, un coefficient est appliqué selon les épreuves et selon le barème ci-dessous :

Epreuves	Coefficients
Club 2	0,5
Club 1	1
Club Elite	1,5
Pony 2	0,5
Pony 1	1
Pony Elite	1,5
As Pony 2	2